

Image not found or type unknown



Surfacturation d'eau froide

Par **JEAN**, le **06/09/2012 à 13:45**

Bonjour,

j'ai été surfacturé sur ma consommation d'eau froide par le syndic de copropriété de 100m³ au lieu de 36m³ en 1 an pretextant mon absence. je souhaite savoir si cela est légale.

merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2012 à 23:02**

Bonjour,

Avant toute chose, que disent votre règlement de copropriété et les comptes-rendus des assemblées générales ? Voyez si, en cas d'absences répétée lors des relevés des compteurs divisionnaires (compteurs de chaque copropriétaires) il n'y a pas une clause qui prévoit ce type de "sanction" ?